



PROJET DE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Table des matières

Introduction.....	3
Le territoire en quelques chiffres clés.....	3
Une dynamique portée par une longue histoire de coopération intercommunale.....	4
Les fondements du projet intercommunal.....	4
Vers un projet de territoire opérationnel	5
Les outils de mise en œuvre du projet intercommunal	6
Le projet de territoire du Golfe de Saint-Tropez.....	7
L'AMENAGEMENT	8
AXE 1 - LES PAYSAGES.....	8
AXE 2 - L'HABITAT.....	9
AXE 3 - LES MOBILITES.....	11
AXE 4 - L'ENERGIE	13
AXE 5 - L'AMENAGEMENT NUMERIQUE	15
L'ENVIRONNEMENT.....	17
AXE 6 - LA BIODIVERSITE	17
AXE 7 - LA RESSOURCE EN EAU	19
AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES.....	21
AXE 9 – L'AGRICULTURE	23
AXE 10 - LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS	25
LE CADRE DE VIE.....	27
AXE 11 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	27
AXE 12 – LA FORMATION	29
AXE 13 – LA SANTE ET LES SOLIDARITES.....	30
AXE 14 – LE TOURISME.....	31
Axe 15 – LA CULTURE	33

INTRODUCTION

Le territoire en quelques chiffres clés



Fiche d'identité (INSEE 2020) :

- 334 km² de surface forestière (30% du Massif des Maures)
- 103 km de côtes, 7 000 anneaux portuaires, 40 plages
- 80 km de cours d'eau gérés
- 39 000 tonnes de déchets ménagers collectés (12% du Var)
- 1,6 millions de touristes (18% du Var) et 12,9 millions de nuitées /an (20% du Var)
- 5 500 entreprises (12% du Var)
- 57 249 habitants en 2017(5.4% du Var) / -0.63 % sur la dernière période intercensitaire 2012/2017
- 25 163 emplois en 2017 (7 % du Var) / + 1.6% sur la dernière période intercensitaire 2012/2017

Une dynamique portée par une longue histoire de coopération intercommunale

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a été créée le 1er janvier 2013, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012. Cette création a été l'aboutissement d'un long et ancien processus de coopération entre communes qui s'était formalisé autour de différents syndicats :

- SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez, du Littoral des Maures, du Golfe ;
- SIVTAS Transport et Aménagement scolaire ;
- Syndicat intercommunal de la Giscle, Syndicat d'Aménagement du Préconil, Syndicat de la Bouillabaisse ;
- Syndicat du Golfe de Saint-Tropez, SIVU du Golfe de Saint-Tropez - Pays des Maures.

La Communauté de communes est donc issue de dix syndicats intercommunaux et de quelques services municipaux qui, par transfert (humain, matériel et financier), ont formé la nouvelle collectivité.

C'est sur ce socle commun d'acquis, d'expérience et de travail en commun que la Communauté de communes a su, depuis sa création, impulser une dynamique de projet et d'actions qu'elle souhaite afficher dans son projet de territoire.

Les fondements du projet intercommunal

Si ces syndicats avaient des compétences essentiellement en matière de gestion, les collectivités du Golfe ont, depuis longtemps, travaillé ensemble pour définir les enjeux et le territoire de demain avec une vision transversale des problématiques.

C'est ainsi qu'en 2006, le premier Schéma de Cohérence Territoriale du Var a-t-il été élaboré par le syndicat intercommunal du SCoT des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez. Par la suite, le comité des élus du Golfe a posé les bases d'une politique publique de l'habitat qui a permis d'enclencher plus tard la démarche de Programme Local de l'Habitat, approuvée en 2020. Enfin, toujours sur l'année 2020, le Plan Climat Air Energie Territoire a posé les bases de la politique de la transition énergétique.

C'est sur la base de l'ensemble des réflexions portées dans le cadre de l'exercice de leurs compétences communautaires et de la mise en œuvre de ces démarches transversales que les élus ont fondé l'élaboration du projet de territoire.

Ce projet doit pleinement concourir à préserver et valoriser les fondements d'un territoire à rayonnement international, créateur de richesses spécifiques et pleinement inscrit dans la réponse aux grands défis environnementaux et de société du 21^{ème} siècle.

Associé au nom mythique de Saint-Tropez, les douze communes du Golfe constituent un ensemble cohérent porteur d'images connues et reconnues dans le monde entier, fondement majeur de l'attractivité touristique du territoire et donc de son développement économique. Il s'agit du bassin de vie du Golfe de Saint-Tropez.

Cette image internationale est à conforter dans ses dimensions qualitatives en maintenant un esprit « Côte d'Azur préservée » grâce à la qualité des paysages, la typicité des villages, une

authenticité des modes et de la qualité de vie, le contraste entre la sérénité hors saison et l'effervescence en saison. Le projet s'attachera à lutter contre les dynamiques allant à l'encontre de cette qualité convoitée (banalisation des paysages, asphyxie routière, tourisme de masse, etc.).

Largelement tourné vers des activités maritimes et littorales, le territoire du Golfe de Saint-Tropez doit pour autant créer les conditions pour assurer son ancrage au reste du Var (1^{er} département touristique de France hors Paris) et promouvoir l'articulation avec d'autres richesses à valoriser comme l'économie présentielle, l'agriculture et la nature avec le massif des Maures.

L'ancrage du projet de territoire se retranscrira notamment par la reconnaissance d'un territoire d'exception autour de labels reconnus, et son inscription dans les grandes coopérations économiques régionales.

Vers un projet de territoire opérationnel

Le projet de territoire constitue le document cadre de la Communauté de communes pour se doter d'un projet commun, moteur pour son existence et garant en termes de qualité de services pour la population du Golfe.

Il définit le cadre stratégique d'intervention et donne les éléments de mise en œuvre des ambitions de la Communauté de communes, des communes et de leurs partenaires inscrits dans les différentes politiques publiques validées ou en cours de définition pour les territoires du Golfe.

L'objectif est de rationaliser les investissements publics et de renforcer la cohérence de toutes les politiques concourant à viser un horizon commun.

Ce projet fixe un cap à tenir tout en restant attentif aux évolutions des conjonctures locales, nationales et internationales. Il fera l'objet d'une évaluation permanente pour réajuster au besoin les nécessités d'interventions publiques en lien avec les évolutions du territoire et de la société.

Les outils de mise en œuvre du projet intercommunal

La mise en œuvre concrète de ces orientations s'effectue au travers de politiques publiques menées par la Communauté de communes, les communes et parfois en relation avec les territoires voisins.

Ainsi, en quelques années, l'outillage en matière de projets s'est-il considérablement renforcé et constitue le cadre d'intervention et de mise en œuvre du projet de territoire :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en octobre 2019 ;
- Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en juillet 2020 ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en février 2020 ;
- Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) signé en février 2019 ;
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) validé en décembre 2019 ;
- Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) Cœur du Var / Golfe de Saint-Tropez / Méditerranée Porte des Maures / Vallée du Gapeau signé en février 2020 ;
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Massif des Maures (Méditerranée Porte des Maures / Golfe de Saint-Tropez) signé en janvier 2020 ;
- Plan Paysage lancé en 2019 ;
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) lancé en 2019 ;
- Programme Petite Ville de Demain (PVD) lancé en 2020 ;
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont la signature de convention d'initialisation lancé en 2021.
- Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PPDMA)

LE PROJET DE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Les composantes de ce qu'il convient d'appeler le projet opérationnel de la Communauté de communes sont présentées ici selon 15 axes de travail inscrits dans les champs thématiques des différentes compétences de la collectivité. Ces axes seront amenés à être complétés et précisés au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire et de l'avancement du processus de travail partenarial avec les différents acteurs et notamment le Conseil de Développement.

- Axe 1 Les paysages
- Axe 2 L'habitat
- Axe 3 Les mobilités
- Axe 4 L'énergie
- Axe 5 L'aménagement numérique
- Axe 6 L'environnement et la biodiversité
- Axe 7 La ressource en eau
- Axe 8 La vulnérabilité et les risques naturels
- Axe 9 L'agriculture
- Axe 10 La gestion, la maîtrise et le recyclage des déchets
- Axe 11 Le développement économique
- Axe 12 La formation
- Axe 13 La santé et les solidarités
- Axe 14 Le tourisme
- Axe 15 La culture

L'AMENAGEMENT

AXE 1 - LES PAYSAGES

Contexte
<p>La qualité des paysages, la typicité des villages, une authenticité des modes de vie confèrent au territoire du Golfe de Saint-Tropez un esprit de Côte d'Azur préservée, en contraste avec les espaces plus urbanisés du reste du littoral azuréen. Il s'agit d'un capital inaliénable que la Communauté de communes se doit de préserver et transmettre aux générations futures pour consolider durablement l'attractivité de son territoire.</p>
Objectifs
<p>1- Conforter les grands équilibres paysagers comme socle commun de l'attractivité territoriale 2- Favoriser la découverte du territoire par les paysages</p>
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La Communauté de communes a lancé une démarche spécifique au travers d'un plan paysage. Celui-ci se basera sur, en premier lieu, un diagnostic partagé qui définira les éléments constitutifs et structurants du paysage (unités et structures paysagères) à l'échelle du territoire, analysera les dynamiques en cours, hiérarchisera les enjeux paysagers et proposera des scénarios d'évolution paysagère des composantes du territoire. Sur cette base, des objectifs de qualité paysagère seront établis, hiérarchisés et spatialisés collectivement. Ces orientations seront la matrice d'actions opérationnelles, de sensibilisation, d'information ou réglementaires.</p> <p>Dans le cadre du CTE des Maures, une initiative est lancée pour l'établissement de règles paysagères communes à l'ensemble des trois intercommunalités concernant les aménagement du massif des Maures.</p> <p>Le SCoT pose les bases de protection paysagère, notamment à travers la définition des limites à l'urbanisation et des espaces naturels et agricoles à préserver à traduire dans les documents d'urbanisme communaux.</p> <p>Pour ce qui est du cadre plus urbain, au travers du PLH, la Communauté de communes valorisera la production d'un habitat qualitatif sur les plans architectural, urbain et paysager.</p> <p>Enfin, la prise en compte des interfaces villes / plaines agricoles passera également par des actions de sécurisation du foncier agricole qu'entreprendront le territoire du Golfe et ses partenaires.</p>

AXE 2 - L'HABITAT

Contexte
<p>Le Golfe de Saint-Tropez est un territoire à part sur le littoral méditerranéen varois dans la mesure où son isolement relatif a pu le préserver des grandes dynamiques de métropolisation. Aujourd'hui le territoire constitue un bassin de vie cohérent et équilibré, articulé autour de l'identité forte des 12 villages qui le composent.</p> <p>Ces villages représentent le socle intangible et historique de l'armature territoriale auxquels s'ajoutent les polarités qui ont émergé au cours des dernières décennies et qui constituent aujourd'hui des espaces de vie sur le territoire. Cette armature territoriale est le cadre de référence dans lequel s'inscrira l'ensemble des développements et investissements publics qui contribueront à conforter et améliorer le cadre de vie quotidien des habitants du Golfe, et plus particulièrement l'habitat.</p> <p>Le territoire est marqué par des parcours résidentiels particulièrement difficiles pour les ménages locaux, notamment les familles. Parmi les conséquences identifiées, des stratégies de localisation de plus en plus éloignées des centres d'emplois du Golfe, voire à l'extérieur du territoire impactent les déplacements. C'est pourquoi le confortement d'un bassin de vie de proximité s'appuie sur une réponse adaptée aux besoins en logements, en termes de localisation, de caractéristiques (typologies, surfaces, etc.) et d'accessibilité financière.</p>
Objectifs
<p>1- Réinvestir en priorité les cœurs villageois et leurs périphéries proches en tant que centre d'animation, d'échanges et de cohésion sociale</p> <p>2- Développer une politique de l'habitat coordonnée, ambitieuse et partenariale</p>
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>Au travers du développement d'une stratégie foncière et d'une politique ambitieuse d'amélioration de l'habitat dans ces centres anciens inscrites dans le PLH adopté en 2020, avec l'ambition de renforcer les cœurs de ville, la Communauté de communes va impulser les partenariats qui permettront de renforcer l'offre de logements et l'animation à l'année des cœurs de ville.</p> <p>En particulier, le programme Petite Ville de Demain, porté par la Communauté de communes et dont la ville de Cogolin est bénéficiaire, permettra de travailler au renforcement de l'une des principales polarités du Golfe, avec le souci d'une cohérence sur l'ensemble de l'intercommunalité au travers d'une Opération de Revitalisation du Territoire. Cette ORT s'articulera avec les financements programmés dans le CRET concernant la revitalisation des cœurs de villages.</p>

Le premier **programme de l'habitat** adopté en juillet 2020 vise à réorienter dans sa localisation et ses caractéristiques la production de logements pour répondre à l'enjeu du maintien et de l'accueil des familles et actifs dans le territoire, et aux réponses des besoins plus spécifiques (personnes âgées, saisonniers, etc.).

La stratégie foncière, dont l'Etablissement public foncier PACA sera le fer de lance, sera un levier pour proposer une **offre en accession** abordable et consolider la **production locative sociale**. Des partenariats avec les bailleurs, Action Logement et des organismes de foncier solidaire sont à l'étude.

Des démarches plus innovantes sont envisagées pour valoriser la production **d'un habitat qualitatif** sur les plans architectural, environnemental et social et pour connaître et accompagner le potentiel de mutation de copropriétés de résidences secondaires et de résidences de tourisme vers la résidence principale.

Des actions en faveur du logement des saisonniers sont inscrites dans des conventions signées en 2020 et 2021 entre les communes concernées, l'Etat et l'intercommunalité pour consolider leur accueil et améliorer encore un peu plus la qualité du service touristique qu'offre le Golfe de Saint-Tropez.

Les actions sur le parc privé existant, au travers **d'OPAH** ou d'un **PIG**, sont également programmées dans la durée du PLH 2020-2025 pour promouvoir le développement d'une offre à loyer maîtrisé dans le parc existant et lutter contre les marchands de sommeil.

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage qui définit le nombre d'aires d'accueil et de grands passages qui doivent être actives au sein du golfe de Saint-Tropez est en cours de révision. Des modalités d'accueil devront être approfondies en fonction de la typologie du territoire.

AXE 3 - LES MOBILITES

Contexte
La structuration d'une armature urbaine pour l'accueil du développement futur pose le socle de référence pour réduire les obligations de déplacements longues distances et développer les mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle.
Objectifs
1- Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe, notamment à destination des touristes et excursionnistes 2- Faciliter l'usage des modes actifs pour les déplacements du quotidien et de courte distance 3- Expérimenter et promouvoir les nouvelles technologies de motorisation
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>Au travers de la définition puis de la mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié, la Communauté de communes coordonnera les actions des différentes autorités organisatrices et partenaires des mobilités. La prise de compétences « mobilités » de l'intercommunalité sera un levier important d'action et de décision.</p> <p>La Communauté de communes s'engage d'ores et déjà dans des projets structurants de la mobilité de demain : construction d'une offre renforcée de transports en commun (TCSP) entre Sainte-Maxime nord et Saint-Tropez sur le pourtour du Golfe, une réflexion pour le déploiement de navettes maritimes hydrogène ou électrique, amélioration des navettes maritimes entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez (notamment par la création d'appontements nouveaux à Sainte-Maxime financés par le CRET). Elle encouragera également la création de plan de mobilités d'entreprises.</p> <p>Des hypothèses de désengorgement routier sont également à l'étude, notamment la déviation ouest de Sainte-Maxime (COSMA), l'amélioration de la desserte via la RD 44 ou encore l'aménagement du giratoire de la Foux à Gassin, véritable nœud routier.</p> <p>Au travers d'un schéma d'aménagement cyclable, le Golfe de Saint-Tropez va élaborer une offre crédible de tracés reliant les principales centralités du territoire, d'emplacements de stationnements et de mise à disposition d'une flotte de vélos. Une offre de déplacement en mode doux est déjà présente notamment au travers des pistes cyclables du littoral et des chemins de randonnée communautaires. Une réflexion sur la mobilité touristique cyclable sera également enclenchée avec les grands acteurs de l'animation et de l'hébergement touristiques.</p>

Dans le cadre d'un **schéma communautaire de la mobilité hydrogène et électrique** à venir, inscrit dans son **PCAET**, le Golfe de Saint-Tropez encouragera le développement des **bornes hydrogène et électrique**, envisage la création d'une **station bi-modale** vélo et voiture hydrogène / électrique, appuiera les porteurs de projet dans l'arrivée de **navettes maritimes hydrogène et électrique**. Est également envisagé l'accueil de **démonstrateurs hydrogène « Hynovar »**.

La définition d'un plan de desserte du territoire par hélicoptère est en cours, tenant compte des impacts et nuisances (émissions de polluants, bruits, écologie, etc.) à l'échelle du Golfe de Saint-Tropez

AXE 4 - L'ÉNERGIE

Contexte
<p>Le Golfe de Saint-Tropez est particulièrement sensible au contexte mondial nouveau de raréfaction et de renchérissement des énergies, et d'évolutions liées aux changements climatiques. Même si les progrès technologiques ont permis et permettront encore de repousser les limites ou la maîtrise des coûts, l'horizon d'un plafonnement des ressources nécessite de développer des attitudes préventives, au-delà des possibilités qu'offriront de nouvelles solutions.</p> <p>Face à ces incertitudes croissantes, le territoire vise un changement de paradigme. Il souhaite s'engager dans la transition énergétique dans une perspective de meilleure maîtrise des ressources, de leur gestion économe et de développer une culture nouvelle autour des impacts liés à la nécessaire transition énergétique de nos sociétés. Ainsi il entend prendre sa part de responsabilité dans l'atteinte des engagements nationaux et internationaux.</p> <p>Le Golfe vise une rupture avec les tendances de développement passées qui sont inscrites le plus souvent dans une perspective de ressources illimitées. L'approvisionnement en ressources du territoire nécessite des investissements permanents pour augmenter les quantités. Si des grands investissements programmés et réalisés permettent de répondre aux besoins, cette réponse n'est que temporaire si des actions de maîtrise des consommations ne sont pas entreprises.</p> <p>Le territoire est confronté aux objectifs nationaux d'une réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité et du renforcement des ENR pour la production d'énergie. Plus spécifiquement eu égard à sa situation géographique, la disponibilité de la ressource énergétique n'est pas garantie sur le long terme dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, même si des aménagements ont été réalisés à l'échelle régionale pour sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est PACA.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Maîtriser les consommations dans le stock comme dans le flux2- Déployer la production d'énergies renouvelables de manière ambitieuse
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>Le Golfe s'est outillé d'un plan d'actions au travers de son PCAET. Celui-ci va accompagner les entreprises, les artisans, les commerçants dans le management environnemental et énergétique de leurs activités, en partenariat avec les chambres consulaires.</p>

Il encourage également, en particulier au travers de la mise en œuvre de son **PLH**, les porteurs de projets dans la **rénovation thermique de leur habitat**. Une plate-forme territoriale de rénovation énergétique sera ainsi mise en place avec l'appui de l'APEV, articulée avec la mise en place d'une **OPAH ou d'un PIG intercommunal**. Enfin, il vise une accélération de la rénovation et de l'optimisation du patrimoine public des communes, toujours avec le soutien de l'APEV et, pour les communes y ayant adhéré, celui du SYMIELECVAR. Ces actions sont pour certaines inscrites dans le **CRET** auquel participe le Golfe.

Au travers de sa réflexion autour de la compétence mobilités, la Communauté de communes va poser les bases d'une stratégie qui pourrait prendre la forme d'un **plan de mobilité simplifié**, cadré par la Loi d'orientation sur les Mobilités de décembre 2019. Ce plan se construira autour des enjeux d'amélioration et d'intensification des **dessertes en transports en commun** terrestres et maritimes, du déploiement puis de la mise en œuvre d'un **schéma cyclable** et un encouragement renforcé au déploiement de la **mobilité électrique**.

Au-delà des objectifs en matière de maîtrise des consommations énergétiques, le Golfe s'appuie sur son **PCAET** et déploie une palette d'actions volontaristes pour accélérer la production d'énergies renouvelables. En premier lieu, le Golfe souhaite tirer le meilleur parti de ses ressources. En matière d'énergie solaire, il **promeut le photovoltaïque en toiture**, avec une expérimentation grandeur nature dans le parc d'activités de Saint-Maur à Cogolin. Va également être lancée une **identification des potentialités de photovoltaïque au sol sur des espaces déjà artificialisés**.

Porté par le **CPER** et le **CTE du massif des Maures**, est lancée la création d'un **réseau de chaleur** à Gassin alimentant le pôle d'équipement majeur de la Communauté de communes (lycée, collège, hôpital, future gendarmerie) au travers, entre autres, de la **valorisation énergétique des sous-produits ligneux**.

Un approfondissement des **potentiels en matière de thalassothermie** est programmé sur le littoral, tout comme une exploration **des potentiels en géothermie peu profonde**, en particulier dans les plaines de la Giscle et du Préconil.

AXE 5 - L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Contexte
<p>Le déploiement du numérique constitue un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement des nouveaux usages dans un contexte toujours plus connecté. Le développement du télétravail représente également une opportunité de repenser les modes de vie et d'habiter sur le territoire du Golfe en connexion avec son espace régional.</p> <p>Si le territoire bénéficie d'une bonne couverture numérique, les infrastructures ne garantissent pas toujours des débits suffisamment élevés pour répondre aux nouvelles pratiques du numérique.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Renforcer la connexion numérique du territoire comme facteur d'attractivité et de construction d'un « territoire intelligent »2- Accompagner les habitants à la transition numérique
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>En application du Plan France Très Haut Débit et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, la Communauté de commune active le déploiement de l'offre numérique dans le cadre de sa délégation de service publique attribuée à Var Très Haut Débit.</p> <p>Ce déploiement accompagnera l'ensemble des autres politiques relatives à la qualité d'accueil des entreprises, des touristes et des résidents sur le territoire.</p> <p>L'installation d'un peu plus de 77 000 prises FTTH (Fiber To The Home) est programmée sur le territoire du Golfe pour un investissement de plus de 4 millions d'euros hors subventions et participation délégataire.</p> <p>Il s'agira également d'apporter une attention forte au déploiement d'une offre FTTO (Fiber To The Office), plus ciblée, pour garantir une qualité de service pour les acteurs économiques du territoire et les équipements publics.</p> <p>La couverture mobile sera également renforcée pour garantir une fluidité des communications sur l'ensemble du territoire et le déploiement d'offres numériques attractives, notamment pour l'accès aux services publics ou encore à des informations touristiques.</p> <p>Enfin l'avènement du numérique génère des inégalités d'accès aux services, toujours plus dématérialisés. La Communauté de communes étudie les actions à mettre en place pour</p>

réduire les fractures numériques sociales et territoriales en complément du déploiement des infrastructures numériques dans les politiques de développement économique, de développement touristique et de gestion de l'information en direct, notamment par exemple lors des évènements climatiques.

L'ENVIRONNEMENT

AXE 6 - LA BIODIVERSITE

Contexte
<p>Le patrimoine écologique intègre et complète le patrimoine paysager exceptionnel du Golfe. Ce patrimoine résulte à la fois du caractère préservé d'une surface importante du territoire, le massif des Maures, mais également d'espaces qui ont fait l'objet d'une valorisation séculaire : les plaines et vallées agricoles de la Giscle et de la Môle et de la presqu'île de Saint-Tropez, notamment.</p> <p>La Communauté de communes entend définir les conditions de la préservation de ce patrimoine tout en renforçant son caractère multifonctionnel au service du territoire, de ses habitants et de son économie comme support d'amélioration de la qualité de vie (santé, fonction sociale, axes de développement de mobilités alternatives, etc.).</p> <p>Le littoral du Golfe de Saint-Tropez est caractérisé par un patrimoine naturel d'une exceptionnelle qualité. Considéré comme une richesse pour cette raison, ce patrimoine l'est doublement du fait de l'énorme attractivité qu'il suscite, muant ainsi la nature environnante en moteur économique de la région. Il s'en déduit aisément que la préservation de ce patrimoine relève autant de l'intérêt lié à l'agrément d'en jouir que du simple réalisme économique.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres et les espaces terrestres favorables à la circulation des espèces, les corridors et les réservoirs de biodiversité secondaires2- Préserver les zones humides, les cours d'eau terrestres3- Préserver les espaces maritimes
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>En collaboration avec les deux autres intercommunalités du Massif des Maures, la Communauté de communes, dans le cadre du CTE, va soutenir la gestion des espèces d'arbres non indigènes, la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et mettre en œuvre un plan de lutte contre le frelon asiatique.</p> <p>Elle accompagnera également les démarches de recherche et de conservation variétale des châtaigniers du massif, concourra à la réalisation d'atlas de la biodiversité communale et à la caractérisation de neufs services écosystémiques du Massif des Maures.</p>

Dans les nombreuses actions du **PAPI communautaire**, certaines visent directement la **restauration de fonctionnalités perdues comme les zones d'expansion de crue (ZEC)** sur le Préconil, la Garde, le bassin de la Giscle, au travers de **travaux d'aménagement** parfois lourds (reprise de berge, digues, terrassement, chaneaux, etc.).

Dans le même registre sont projetées **les augmentations de la capacité hydraulique** du Préconil et de la Garde par la **création de lits emboîtés** et la **restauration des fonctionnalités morphologiques**.

Le **CTE** vise plus particulièrement la préservation et la conservation des milieux humides.

A la suite du **contrat de rivière**, la Communauté de communes s'engage désormais dans un **contrat territorial pour les milieux aquatiques** réunissant la partie terrestre et la partie maritime avec de nombreuses mesures en faveur de la **restauration écologique des cours d'eau et la protection du milieu marin**.

Les nombreuses actions portées par le service Espaces maritimes depuis l'origine, font apparaître trois types d'interventions qui correspondent d'une part à **l'acquisition de connaissances**, d'autre part à la **sensibilisation des publics** et enfin à la **gestion du patrimoine naturel**. La prise en compte et le traitement d'une problématique environnementale donnée implique, la plupart du temps, la mise en œuvre successive de ces trois types d'interventions.

Les missions menées depuis plusieurs années concernent les habitats et les espèces sous-marines avec des **études et suivis temporels scientifiques et techniques de la faune et de la flore littorale et marine**, mais également les usages maritimes avec des **études à l'échelon intercommunal des usages maritimes** (plaisance, pêche professionnelle et de loisirs, transports maritimes, etc.) vis-à-vis d'un éventuel impact sur les habitats et espèces.

Un suivi précis des eaux marines est également mené avec un **suivi scientifique et technique de la qualité des masses d'eau**, hors évaluation d'incidence ou évaluation environnementale, et un **suivi de la qualité des eaux de baignade** avec des campagnes annuelles d'autosurveillance avec une fréquence hebdomadaire définie en fonction du risque sanitaire (croisement entre aléas et enjeux).

Des missions de protection du milieu sont également engagées avec le développement des **dispositifs d'ancrage écologique (DAE)**, la mise en place de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL), la **gestion administrative et technique des sites de plongée**, la **mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000** du site de la corniche varoise.

Enfin, **des actions de sensibilisation** ayant pour finalité la préservation, la restauration et la valorisation du littoral et de la mer : diaporama interactif, stands info mer, pelagos, écogestes en mer, sentiers marins, etc. La réglementation des bateaux de croisière est également une préoccupation majeure.

Tout l'enjeu à venir sera de poursuivre les actions de protection de l'espace maritime au regard des contraintes et pressions exercées sur un milieu partagé avec de multiples enjeux et acteurs dans le cadre notamment de la mise en œuvre du **Volet Littoral et Maritime du SCoT**.

AXE 7 - LA RESSOURCE EN EAU

Contexte
<p>Au 1^{er} janvier 2022, l'alimentation en eau du territoire sera régie par 2 contrats de délégation publique. Le rendement du réseau d'eau potable du territoire, bien qu'hétérogène en fonction des différents modes de gestion, est très satisfaisant. Pour maintenir cette qualité du service, la collectivité doit mettre en œuvre une politique de gestion patrimoniale ambitieuse. Le taux de renouvellement du réseau est actuellement d'environ 0.6% du linéaire de réseau par an. Insuffisant pour respecter les durées d'amortissement théoriques (80 ans pour la fonte, 50 ans pour le PVC et le PEHD), ce taux devra être au moins doublé dans les prochaines années.</p> <p>L'évolution des consommations suit un cycle saisonnier, le pic étant atteint pendant la période estivale. Les ouvrages de production, de pompage, de stockage et de distribution sont sollicités à pleine capacité pendant cette période, et le moindre incident peut avoir une conséquence majeure sur la desserte en eau. Cela a été le cas par exemple lors de la casse de la canalisation d'adduction principale entre les usines de production d'eau potable de la Verne et de la Môle lors de l'été 2020.</p> <p>La collectivité doit identifier l'ensemble des équipements stratégiques et faire en sorte de les sécuriser, de façon à limiter le risque de rupture de la continuité de service.</p> <p>L'eau est un bien précieux et rare, il faut continuer à la protéger. L'une des sources d'économie d'eau est la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des golfs ou l'irrigation agricole. Ce sujet, actuellement porté par les collectivités en charge de la compétence assainissement, constitue un réel enjeu du territoire, tant les usages potentiels y sont nombreux (nombreux golfs, demandes croissantes d'irrigation des vignes).</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1. Harmoniser la qualité et le prix du service public d'eau potable2. Optimiser la gestion patrimoniale des ouvrages3. Sécuriser les équipements stratégiques4. Développer la réutilisation des eaux usées traitées
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>Au-delà de la mise en service récente d'un dispositif de sécurisation de l'approvisionnement en eau via la liaison Verdon / Saint-Cassien /Sainte-Maxime, le Golfe de Saint-Tropez entend gérer de manière responsable cette ressource et l'inscrire dans un dispositif de partage global entre les différents usages.</p>

Concernant l'eau agricole, la Communauté de communes engage au travers de son **PAT** deux études de faisabilité pour la production d'eau agricole par le **déploiement de la canalisation d'eau brute du Canal de Provence** et **l'utilisation des effluents épurés des stations d'épuration**.

A l'échelle des trois EPCI signataires du **CTE** des Maures, une étude visant à déployer une **gestion de la ressource en eau** du massif des Maures sera conduite.

AXE 8 – LA VULNERABILITE ET LES RISQUES

Contexte
<p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez est soumis au climat méditerranéen marqué par des épisodes de sécheresses et de pluies intenses. Les modes de développement passés (extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et en plaine inondable) et l'abandon progressif de certains milieux ont conduit inexorablement à augmenter des situations à risques et de mise en vulnérabilité des biens et des personnes.</p> <p>Les grands incendies qui ont parcouru historiquement le massif des Maures sont des événements impactant fortement les enjeux humains, paysagers, naturels et accentuent les risques d'inondations par augmentation du ruissellement et de l'érosion. Ils sont synonymes de catastrophe et d'anéantissement. Outre la protection et la gestion préventive de ces espaces, le retour d'activités concourant à un meilleur entretien et une veille plus active est envisagé.</p> <p>Le littoral du Golfe de Saint-Tropez concentre un des moteurs essentiels de l'économie touristique du territoire, les plages. Elles sont aujourd'hui soumises à une dynamique d'érosion relevant des phénomènes globaux d'élévation du niveau de la mer mais aussi d'ouvrages de protection pas toujours adaptés. De plus, certains secteurs comme le fond et les rivages du Golfe concentrent des équipements et infrastructures de déplacements et touristiques majeurs (RD559 et RD98, Campings, marina, activités portuaires, etc.).</p> <p>Face à des tempêtes de plus en plus importantes et récurrentes, il apparaît que les points d'équilibre sont aujourd'hui rompus, nécessitant de développer des attitudes à plusieurs échelles temporelles</p> <p>Aujourd'hui, la récurrence des événements et les incertitudes liées au changement climatique imposent à tous les acteurs de reconsidérer les façons de vivre sur le territoire et d'occuper l'espace pour préserver les capacités économiques du territoire et préserver les biens et les personnes.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none">1- S'adapter aux risques majeurs d'inondation1- Composer avec le risque incendie dans le massif des Maures2- Se préserver des risques érosion du littoral, submersion marine et de leurs impacts
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La mise en œuvre, la coordination de la compétence de la Communauté de communes sur l'entretien et l'Aménagement des cours d'eau se traduisent concrètement par la mise en œuvre et du PAPI Gisle et Préconil et du contrat de rivière Gisle / Bourrian / Bélieu / Préconil.</p>

Le **PAPI** en particulier vise une **amélioration de la connaissance** et de la **conscience du risque**, structure la **surveillance** et la **prévision des crues et des inondations**, avec un renforcement des **dispositifs d'alerte et de gestion de crise**. Il impose une prise en compte accrue du risque inondation dans l'urbanisme en visant la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. **Des investissements sont programmés** pour assurer les ouvrages qui permettront le ralentissement des écoulements et une gestion performante des ouvrages de protection hydraulique.

La Communauté de communes s'est dotée de son premier **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** à l'échelle de l'intercommunalité. Outre la **répartition des responsabilités et des financements d'entretien des pistes DFCI**, du **plan de débroussaillage** et de la **gestion des citernes**, ce plan promeut et **encadre les actions de brûlage dirigé, identifie des zones d'intervention agricole et sylvicole prioritaires** qui peuvent contribuer, par effet tampon et/ou entretien vigilant, à renforcer la défense contre les incendies.

Au-delà des obligations légales de débroussaillage, la Communauté de communes intervient sur un **linéaire important d'interfaces habitat-forêt en débroussaillant 50 m supplémentaires au-delà des OLD**. Ces coupures de combustibles participent à la protection de l'habitat et des personnes qui y vivent.

Le **Plan d'orientation pastorale intercommunal (POPI)** vient en soutien de ces actions spécifique du PIDAF au travers des **actions de sécurisation et d'entretien propres au pastoralisme**. Elles se concrétisent par des **travaux d'équipements sylvopastoraux** et une **formalisation de l'engagement des éleveurs** au travers d'une convention d'entretien DFCI.

A une échelle plus vaste, en lien avec les intercommunalités voisines, **le Contrat de Transition Ecologique** permettra de réaliser le **schéma de desserte forestière** du massif des Maures et **d'expérimenter des vergers conservatoires** à vocation pare-feu.

Conscients de l'unicité de leur patrimoine naturel, les élus du golfe de Saint-Tropez se sont unis à travers **l'Observatoire marin** pour le protéger durablement. Structure intercommunale de conseil à caractère scientifique, technique et pédagogique, l'Observatoire marin, devenu le service « Espaces maritimes », a pour objectif d'agir en faveur du développement durable par la connaissance des milieux littoraux, la sensibilisation des usagers et la gestion des milieux littoraux et de leurs usages.

La Communauté de communes a lancé un volet particulièrement développé d'anticipation des risques au travers **d'une étude d'anticipation stratégique de l'évolution de la vulnérabilité littorale** et de **l'étude et de la mise en œuvre des mesures de prévention de la chute de blocs** sur la façade sud du territoire du Golfe.

Dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région** et de la mise en œuvre de la **GEMAPI maritime**, le Golfe de Saint-Tropez lance un ensemble de **projets de préservation des plages et du trait de côte sur l'ensemble du territoire**. Ils sont engagés à travers des méthodes techniques douces et innovantes en accord avec **la stratégie départementale de préservation du trait de côte et de gestion des plages en érosion du Var** établie par la DDTM du Var y compris le prise en compte de la problématique de submersion marine.

La **fin du réaménagement de la plage de Pampelonne**, inscrit également au **CPER**, permettra de désimperméabiliser les arrières-plages et de restaurer le cordon dunaire.

AXE 9 – L'AGRICULTURE

Contexte
<p>Les évolutions des pratiques de consommation et la recherche permanente de qualité encouragent aujourd'hui le renouveau d'une agriculture locale et de proximité.</p> <p>Ainsi les filières locales de production et de transformation constituent des gisements potentiels à révéler et à exploiter.</p> <p>Dans un contexte d'incertitude sur les revenus agricoles, des opportunités de diversification sont également à encourager pour renforcer la viabilité économique des exploitations.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Renforcer les liens entre production agricole et consommation local2- Le massif des Maures, support d'une identité agricole réaffirmée
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>L'objectif central du Projet Alimentaire de Territoire du Golfe est de renouer avec le lien entre production et consommation alimentaires locales. Des mesures générales sont lancées, comme la sécurisation du foncier agricole à destination de la production alimentaire (maraîchage, arboriculture, aviculture, élevage d'ovins), l'appui à l'installation de jeunes agriculteurs ou encore le renforcement de l'alimentation en eau agricole des exploitations.</p> <p>Cette volonté se cristallise également dans des projets plus emblématiques, comme le projet de la Patronne, qui vise à faire de cette propriété de 100 hectares une vitrine pour le renouveau de la production alimentaire locale. En appui de ce développement, un réseau des cantines va être structuré pour garantir des débouchés à la production locale tout en renforçant dès le plus jeune âge le lien entre habitants et terroir.</p> <p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez est une composante majeure du massif des Maures. La Communauté de communes s'engage, au travers du Contrat de Transition Ecologique signé par l'ensemble des intercommunalités du massif, au développement d'une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique avec la réalisation du schéma de desserte forestière du massif des Maures, la promotion des valorisations innovantes du chêne-liège des Maures (dont filière liège isolation), la remise en production de suberaies et la mise en place d'une unité de transformation liège, la formation de leveurs de liège, le développement du broyage des rémanents castanéocoles et de la filière châtaignier - bois d'œuvre, le développement des huiles essentielles de feuillages forestiers issus des Maures et celui de la production d'arbouses.</p> <p>En parallèle, la Communauté de communes, au travers de son PCAET, promeut la valorisation des sous-produits ligneux viticoles et forestiers. Elle a inscrit dans son POPI la</p>

reconquête et le renfort pastoral des ouvrages DFCI, l'amélioration et la réhabilitation d'ouvrages pastoraux et également la sécurisation du foncier agricole, la facilitation - là où c'est possible - de la constructibilité de bâtiments nécessaires à l'exploitation pastorale.

AXE 10 - LA GESTION, LA MAITRISE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS

Contexte
<p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez a récemment développé une nouvelle gestion plus durable de ses déchets en privilégiant les transferts vers le SITTOMAT et leur valorisation en électricité et chauffage urbain à partir de l'usine de traitement de Lagoubran.</p> <p>Pour autant, l'export des déchets hors du territoire implique des coûts de gestion, des trafics camions et des émissions de GES.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Réduire les déchets à la source2- Renforcer la valorisation locale d'une partie des déchets
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La Communauté de communes, en lien avec les territoires voisins du Moyen Var et du Haut Var (au travers du SIVED) et de la Vallée du Gapeau va établir, avec l'appui de l'ADEME, mène un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Celui-ci sera basé sur sept axes, dont la promotion du compostage, de la gestion intégrée des végétaux et du réemploi et de la réutilisation, le développement du tri et la valorisation des déchets, des pratiques éco-exemplaires et la prévention de la toxicité des déchets.</p> <p>Pour cela elle s'appuie, outre les onze déchèteries locales, sur une infrastructure importante, l'Ecopole du Maraveou, plateforme de valorisation des déchets verts et de la biomasse énergie (production de compost et de combustible à destination des particuliers et agriculteurs et du futur réseau de chaleur du pôle d'équipement de Gassin). Elle est en cours de renforcement et de modernisation au travers de financements issus du CRET et du CPER (base logistique de collecte, quai de transit, augmentation des capacités de traitements, etc.). En plus de la filière classique du recyclage de déchets ménagers et des déchèteries, elle sera également alimentée par les déchets agroalimentaires issus de l'agriculture et des cantines locales.</p> <p>La Communauté de communes s'engage, au travers de son PCAET, avec l'appui de la Chambre de commerce et d'Industrie et en partenariat avec Dracénie Provence Verdon Agglomération, à repenser sa filière de gestion et de recyclage des déchets du BTP et de terrassement, en créant une plateforme de tri amont et en repensant la localisation et la fonctionnalité de ses sites de traitement avec l'ambition d'un potentiel de réemploi maximisé.</p> <p>En parallèle, au travers du PCAET et soutenu par le CTE, des réflexions vont être engagées pour structurer la filière éco-construction / éco-rénovation intégrant les éco-matériaux tel</p>

que le liège et le chanvre (isolation), mais aussi le développement de la filière châtaignier bois d'œuvre.

LE CADRE DE VIE

AXE 11 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Contexte
<p>Le tourisme et l'attractivité résidentielle sont à l'origine d'un système économique présentiel, c'est à dire basé sur le développement du commerce, des services à la personne et de l'artisanat. Par ailleurs, historiquement d'autres activités économiques se sont développées sur le Golfe pour tirer parti des qualités propres au territoire en réponse à des attentes spécifiques. C'est le cas en particulier de l'implantation de Naval Group sur le site de Gassin.</p> <p>Le projet de développement économique porté par la Communauté de communes crée les conditions favorables pour assurer le maintien et l'existence des filières économiques déjà présentes, en accueillir de nouvelles et conforter le développement des activités présentes dans un contexte de concurrence foncière très forte.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- L'appui à la création, au développement et à la reprise d'entreprises2- La gestion des parcs d'activités et la création de dispositifs en lien avec la thématique du foncier3- Image, diversification et attractivité du territoire :4- Soutenir les activités présentes
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La Communauté de communes met progressivement en place, en partenariat avec les chambres consulaires et la Région Sud, des dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises. Elle se placera au cœur de l'animation du réseau des partenaires (consulaires, structures d'expertises et d'appuis aux entreprises). Elle mettra en place un Observatoire des entreprises et adaptera ses moyens humains pour être à la hauteur de ses ambitions.</p> <p>Au vu de la rareté du foncier économique, existant et projeté dans les documents d'urbanisme, la Communauté de communes mettra en place un observatoire du foncier et de l'immobilier économique (en lien avec les partenaires institutionnels et privés) pour une connaissance et une attractivité accrue. En parallèle, pour répondre aux besoins émergents,</p>

elle lancera **une stratégie de soutien à la création de Tiers-lieux** (espaces partagés, co-working, hébergements, nouveaux services, etc.).

Un soutien particulier sera accordé également à la **gestion de la performance des parcs d'activités** (travaux, innovations, efficacités, adaptabilité, etc.) et, entre autres, appuiera la **transition énergétique des entreprises** (expérimentation du photovoltaïque en toiture) et financera **l'aménagement de la RD48** en traversée et desserte du parc d'activités de Saint-Maur à Cogolin.

La Communauté de communes inscrira le territoire dans les coopérations économiques à l'échelle régionale pour le développement et l'accueil de nouvelles filières économiques. Une **stratégie partenariale** sera ainsi établie, s'appuyant sur des filières emblématiques déjà bien en place (industrie et artisanat local, tourisme, etc.) ou à développer (agroalimentaire, logistique urbaine et dégroupage, start-up, etc.).

Sur ces axes, **une politique d'attractivité et de mise en visibilité exogène du territoire** avec un **dispositif performant de réponses et soutiens** aux grands comptes et entreprises stratégiques du territoire sera pilotée en partenariat par la Communauté de communes.

Le **soutien au développement de l'économie présentielle** et à **l'organisation de son accueil** se fera au profit du renouveau économique des centralités. Un levier majeur de cette composante sera le développement **de la politique du Commerce** (observatoire, numérique, proximité et circuits courts).

AXE 12 – LA FORMATION

Contexte
<p>Le lycée de Gassin offre le dernier niveau de formation sur le territoire et rayonne sur l'ensemble du bassin de vie en accueillant le lycée. Aucune formation post bac sur des filières longues n'est proposée et les jeunes doivent quitter le territoire pour continuer leur formation. Des acteurs privés portent des projets d'école ou de centre de formation en lien avec les métiers du tourisme. Une synergie reste toutefois à opérer entre les spécificités économiques du Golfe et le développement d'une offre locale de formation.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les équipements de formation sur le territoire et en garantir l'accessibilité2. Soutenir la formation autour des filières locales, notamment du tourisme et des métiers du tourisme3. Accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel et leur début dans la vie active
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>Le territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose d'établissements secondaires (collèges et lycée) en particulier sur les communes de Gassin, Cogolin et Sainte-Maxime et qui permet d'établir une couverture relativement homogène du territoire.</p> <p>En partenariat avec la Région, il s'agira de s'assurer du maintien d'une offre de formation qualitative sur le pôle d'enseignement de Gassin et d'encourager le développement de filière post bac en lien avec les spécificités économiques du Golfe.</p> <p>La Communauté de communes, en appui des communes se positionne comme un interlocuteur pour faciliter le développement d'offres privées répondant aux besoins des filières économiques locales (tourisme, métiers de bouche, filière administrative etc.).</p> <p>Enfin, à travers son adhésion à la mission locale du Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de communes soutient et accompagne la facilitation des projets professionnels, les recherches de formation et les contacts avec les entreprises pour un accès durable des jeunes à l'emploi.</p>

AXE 13 – LA SANTE ET LES SOLIDARITES

Contexte
<p>Un quart de la population du Golfe de Saint-Tropez a 65 ans ou plus et connaît une dynamique de vieillissement qui suit les mêmes tendances que celles du département. Le territoire est particulièrement attractif pour les actifs en deuxième partie de carrière et les jeunes retraités. Toutefois, les migrations résidentielles montrent une certaine tendance au délaissement progressif du territoire lorsque l'âge avance. Cette dynamique interroge les capacités du territoire du Golfe à offrir une qualité de vie suffisante pour les séniors. La Communauté de communes devra intégrer la dimension du vieillissement de la population dans chacun des segments de ses politiques publiques.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1. Améliorer la santé et favoriser l'accès à des soins de proximité2. Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et développer une offre de logement adaptée3. Lutter contre l'isolement des séniors et la dépendance
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La communauté de communes soutient auprès de l'Agence Régionale de Santé le maintien d'une offre de santé complète sur l'hôpital de Gassin en adéquation avec les besoins de la population permanente, des doubles résidents et de la population saisonnière.</p> <p>En appui des communes, il s'agit également de garantir un maillage équilibré du territoire en maisons de santé permettant le regroupement de différents professionnels de santé. Le plan de mobilité s'attachera à desservir ces espaces.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, la recherche de solutions innovantes adaptées aux nouvelles attentes des séniors et en rupture avec le schéma traditionnel des EPHAD constitue une piste de réflexion à approfondir.</p> <p>Enfin, il s'agira notamment d'accompagner l'ensemble des acteurs des milieux associatifs locaux de la culture, des sports et des loisirs pour le développement d'une offre multigénérationnelle.</p>

AXE 14 – LE TOURISME

Contexte
<p>Le Golfe de Saint-Tropez tire aujourd’hui l’essentiel de ses richesses de manière directe et indirecte des activités touristiques balnéaires et estivales. Elles bénéficient des principaux arguments historiques et géographiques du Golfe : le climat, la mer, les paysages. Ainsi, le tourisme est le premier secteur économique du territoire. Celui-ci entraîne la création de l’essentiel des richesses autant pour les activités économiques d’accompagnement que pour les collectivités.</p> <p>Pour autant, pour rester en cohérence avec le patrimoine exceptionnel hérité, il s’agit de poursuivre la gestion de la fréquentation du territoire en orientant globalement l’offre touristique vers une offre qualitative renouvelée et étendue plutôt qu’à un tourisme de masse incompatible avec les capacités du territoire et l’image souhaitée.</p>
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1- Préserver et conforter l’écrin touristique du Golfe, sur le littoral et dans le Massif des Maures2- Revisiter l’offre touristique autour de nouveaux lieux et de nouvelles activités3- Repenser l’accueil des touristes et excursionnistes
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La Communauté de communes se mobilise pleinement pour préserver le cadre naturel exceptionnel de son territoire. La requalification et la préservation du trait de côte et la poursuite des aménagements de plage, en particulier celle de Pampelonne, sont inscrites dans le CPER. L’aménagement de la promenade de la Croisette à Sainte-Maxime fait l’objet d’une action inscrite dans le CRET des Maures.</p> <p>Au-delà de ces actions emblématiques répondant aux préoccupations concernant le littoral, le programme pluriannuel d’aménagement des sentiers de randonnée communautaires, inscrit également dans le CRET, et ses liens à venir avec ceux des ECPI voisins, démontrent la volonté d’un tourisme plus vert. Dans ce cadre également, les réflexions pour un écotourisme durable au travers de la démarche de labélisations pourront être des démonstrateurs de cette ambition.</p> <p>Le Golfe, au-delà du tourisme balnéaire encourage la diversification des motifs de venues dans son territoire, au travers de lieux d’activités et de produits nouveaux ou trop méconnus. Notamment, la mise en avant des produits du terroir, de l’artisanat local et de l’œnologie (notamment au travers des domaines viticoles) va être appuyée par le PAT du Golfe au travers d’un outil commercial collectif et du renforcement de la production locale.</p> <p>Le tourisme de randonnée va être renforcé, au travers de la consolidation et de la mise en réseau des sentiers évoqués plus haut, de la sécurisation du massif et de packages dédiés.</p>

Le potentiel de développement du tourisme sportif et de nature est un corollaire évident aux activités de plein air qui se déploient dans ses collines et sur son littoral.

Le tourisme patrimonial, déjà bien présent au travers de ses lieux emblématiques (villages de Grimaud, Gassin, Ramatuelle, la Garde-Freinet) sera développé par **une mise en valeur et en réseau du petit patrimoine bâti ou vivant** (moulins, ponts, églises et chapelles, artisanat, etc.). En parallèle, le tourisme culturel, porté par son offre et sa programmation actuelles (Musées de Saint-Tropez, Jardins du Rayol, Carré Gaumont, etc.) sera conforté par des **opportunités nouvelles** (Villa Foncin, Maison Nikki de Saint Phalle, centre des Arts de Grimaud, etc.).

Les évènements d'envergure nationale ou internationale (Voiles de Saint-Tropez, Euro Festival Harley, Free Flight, Festival de Jazz de Ramatuelle, etc.) ou plus régionale (Bravades, fêtes votives ou patrimoniales, fêtes et rencontres culinaires, rendez-vous sportifs, etc.) **appuieront cette ambition** de diversification de l'offre touristique dans les temporalités et les espaces du Golfe.

Le Golfe va mettre en chantier, à l'échelle de l'office de tourisme communautaire, **un plan d'actions** basé sur la **commercialisation de produits innovants**, la **promotion des filières spécifiques évoquées** plus haut, **l'animation du réseau des acteurs** touristiques, et **l'accompagnement dans leur transition** numérique, **l'assistance aux porteurs de projets**, la **qualification de l'offre** (classement des hébergements et diffusion des marques) et la **création d'un portail internet**. Il devra tenir compte de la révolution de la mobilité et des réseaux sociaux, notamment des sites d'avis clients.

Des actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable vont être entreprises.

Enfin, les enjeux de l'accessibilité et des mobilités internes en période estivale sont une orientation en tant que telle avec la **création d'appontements pour l'accueil de navettes maritimes** à Sainte-Maxime (La Croisette et la Nartelle) et à Grimaud, **le développement d'une offre de transports collectifs** attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du Golfe, le **maintien de la fonctionnalité et des capacités d'accueil** de l'aéroport de la Mole.

Axe 15 – LA CULTURE

Contexte
L'accès à la culture est un des facteurs déterminants de l'épanouissement personnel et de la qualité de vie sur le territoire. En complément des opportunités de valorisation touristique, le développement d'une politique culturelle doit servir à chacun des habitants du Golfe de Saint-Tropez pour renforcer une identité commune et constituer un socle de la vie sociale sur le territoire.
Objectifs
<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les associations culturelles2. Développer un réseau de lieux culturels accessibles3. Renforcer le rayonnement des équipements phares
Cadres de références et actions mises en œuvre
<p>La Communauté de communes gère le Conservatoire de Musique et de Danse.</p> <p>Cet établissement d'enseignement artistique agréé par le ministère de la culture, propose le rayonnement de l'ensemble de ses activités sur les 12 communes du Golfe.</p> <p>Un véritable « maillage » du territoire est au centre du futur Projet d'Etablissement afin que chaque commune puisse bénéficier du « service » dans toutes ses composantes.</p> <p>Le conservatoire s'attache à développer l'accessibilité du « service » à tous les publics. Ainsi, au regard des contraintes liées à la spécificité du Golfe de Saint-Tropez, les équipes enseignantes se déplacent sur de nombreux lieux de cours pour minimiser les déplacements des usagers.</p> <p>La Communauté de communes s'inscrira dans un soutien et un accompagnement des initiatives communales concourant à l'atteinte des objectifs dans une logique d'offre culturelle complémentaire à l'échelle du bassin de vie.</p>